

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 92497762 Société :

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : H.D.J.A ABDESSAMAD

Date de naissance : 1957

Adresse : 42 Blvd Sidi Abderrahmane

Bruxelles

Tél. : 0661959589 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 26/05/2012

Nom et prénom du malade : H.D.J.A ABDESSAMAD, Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Cardiopathie ischémique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

Déclaration de Maladie

Nº M21- 0055867

120567



Casablanca le 26/5/2022

Mir Hsiya Abdessamad

34,60 L. Larilix 40mg 0 - 1
 57,70 - JV Aldactone 50mg 0 - 1/2 - 0
 89,70 - JV cordarone 0 - 0 - 0
 44,00 - JV cardiz 6.25 0 - 1/2 - 0 - 1
 405,00 - JV perio 50mg 0 - 1 - 0 - 1
 - Forxiga 10mg 0 - 1
 21,80 - JV Aspegic 100 0 - 1 - 0 - 1
 918,00 - JV Brilique 90mg 0 - 1 - 0 - 1
 960,00 - JV Eliquis 2,5mg 0 - 1 - 0 - 1
 38,00 JV Diabaler 60mg 0 - 0 - 1
 80,00 JV Imanpr 30 0 - 0 - 0 - 0
 RDV ds 24,70 T arax et 15 w10561 0 - 0 - 0 - 0
 1 sen 10340 T ATTOL 200g 1/4 Flobig 0 - 0 - 0 - 0
 976,90

المستعجلات Urgence 24h/24h



19, Bd Ibnou Sina - Casablanca Tél: 05 22 94 39 33 (L.C.) - Fax: 05 22 94 30 22

www.cardiocasaanfa.com - Email. contact@cardiocasaanfa.com - I.C.E. : 001742957000002

Patente: 35806678 - I.F: 1004548 - C.N.S.S.: 6021589 BMCI - Agence Mohamed V - RIB: 013 780 01 104 01384700132 48

05 22 94 30 22 - 05 22 94 39 33 - الفاكس: 33

بناتنا: 35806678 - ت. ج: 48 - ص و ض ج: 6021589 التعريف البنكي : 48 013 780 01104 01384700132 48

برشامات 28
مقاومة للعصارة المعدية

LOT: 357
PER: DEC 2024
PPV: 80 DH 00

89,70

38,0

(50x20x14) mm

24,20



CARDIX® 6,

Carvédilol

28 Comprimés

LOT: 182
PER: AOUT 2024
PPV: 44 DH 00



PHARMACEUTICAL INSTITU

ALDACTONE 50® mg

P.P.V.: 57DH70



Eliquis® 2,5 mg
60 comprimés pelliculés
P.P.V.: 960,00 DH



Titulaire de
l'Autorisation
de mise sur le
marché au Maroc:
Laboratoires
Pfizer S.A.
km 0,500, Route de
Oualidia
BP 35, 24 000
El Jadida, Maroc

Fabriqué par :
PIRAMAL HEALTHCARE
UK LIMITED
WHALTON ROAD - MORPETH
NORTHUMBERLAND
NE61 3YA
ROYAUME UNI
où
DELPHARM EVREUX
5 RUE DU GUESCLIN
27000 EVREUX
FRANCE

UT. AV. :

P.P.V.

3 1 2 0 2 5

LOT N° :

1 0 3 4 0

F N 7 2 1 5

09366138/3